

Solidement bâti, Jack Turner savait tenir tête à toutes les attaques et ne craignait pas de dévoiler le fond de sa pensée. La première année qu'il passa parmi nous, il soumit des propositions utiles, pratiques et progressistes dont quelques-unes furent acceptées. Ces dernières années, il protesta vigoureusement contre certaines méthodes administratives et non sans succès. Il sut parler en toute franchise au Gouvernement pour inciter ce dernier à tenir compte de ce qu'il disait, et Jack Turner a su l'emporter.

Le sujet de ses protestations pouvait paraître sans importance à certains membres du Parlement mais était d'un grand intérêt pour l'armée.

Jack Turner mérite la flatteuse réputation de député qui avait son franc-parler et qui a bien et utilement travaillé tout le temps qu'il a siégé comme représentant de la circonscription de Springfield, au Manitoba.

Qu'il me soit permis d'exprimer à Madame Turner, qui accompagnait souvent son mari à Ottawa, mes plus profondes condoléances pour la grande perte qu'elle vient de subir.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

PRIORITÉ DES AVIS DE MOTION ET DES MESURES DU GOUVERNEMENT

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Dès que Votre Honneur eut fait rapport aux deux Chambres du discours de Son Excellence le gouverneur général, le leader de la Chambre avait l'habitude de présenter une motion portant que le discours prononcé par Son Excellence devrait être débattu à une séance ultérieure de la Chambre en faisant mention de la date et de l'heure.

Afin d'expédier nos travaux le plus possible, le Gouvernement se propose d'amorcer simplement cet après-midi le débat sur l'adresse en réponse au discours du trône. Cette adresse sera proposée et appuyée par deux honorables députés et le débat sera alors remis à plus tard. A cette exception près, la façon de procéder est la même que de coutume. Ce que je viens d'indiquer ne constitue pas une contravention à la procédure établie, car la Chambre ainsi que le parlement de Westminster, au lieu d'ouvrir la discussion sur le discours du trône immédiatement, l'ont souvent remise à plus tard. Le seul but de cette mesure est d'accélérer les travaux de la session. Je propose donc:

Que le mardi 20 mars 1945 et subséquemment jusqu'à la fin de la présente session, les avis de motion du Gouvernement ainsi que les mesures du Gouvernement aient la priorité, à chaque séance, sur tous les autres travaux, sauf les questions posées par les députés et les avis de motions pour dépôt de documents.

[M. Pouliot.]

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, avant que soit adoptée la présente motion, permettez-moi de commenter brièvement la proposition du premier ministre (M. Mackenzie King) au sujet de l'adresse en réponse au discours du trône. Si je l'ai bien compris, le chef du Gouvernement voudrait soumettre immédiatement certaines autres mesures d'intérêt public et remettre à plus tard le débat sur l'Adresse.

Peut-être manquerais-je à mon devoir en ne protestant pas contre une telle façon de procéder. Pour ce qui est du débat sur l'Adresse la procédure parlementaire établie veut, je crois, qu'avant l'étude des crédits la Chambre soit appelée à manifester sa confiance dans le Gouvernement. Je me contente de formuler cette objection au nom de l'opposition, mais j'aimerais aussi savoir du premier ministre si déjà une administration a procédé de la façon qu'il nous propose.

Depuis mon arrivée en cette Chambre, il y a neuf ans, jamais à ma connaissance le Gouvernement n'a proposé de remettre à plus tard le débat sur l'Adresse. Le premier ministre veut-il me dire quelle raison profonde motive la proposition du Gouvernement?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ferai remarquer à l'honorable député que la présente motion a pour but d'accorder présence aux affaires de la Chambre plutôt qu'au débat sur l'Adresse, lequel, il ne l'ignore pas, pourrait fort bien durer des semaines. Or, la session doit prendre fin le 16 du mois prochain, jour où expire le mandat du Parlement. Il me semble que tous, surtout la population canadienne, désirent que la Chambre consacre son temps à l'étude des questions importantes qui lui seront soumises. L'honorable député n'ignore pas que le discours du trône traite de deux questions des plus importantes; tout d'abord, l'avis que donne le Gouvernement de la présentation d'une résolution concernant la conférence de San-Francisco, puis les mesures financières que nous devons étudier. J'estime que nous nous devons de passer à ces questions sans délai.

Pour ce qui est des remarques de l'honorable député au sujet des questions de priorité, je prévoyais qu'il allait soulever ce point; j'ai donc demandé au greffier de me fournir un mémoire touchant la nécessité de présenter une motion afin d'accorder la priorité au débat sur l'adresse et j'ai ici l'historique de ce qui s'est passé à la Chambre, pour une bonne partie depuis que l'honorable député en est membre, mais qu'il a peut-être oublié:

Après les élections générales de 1930 la Chambre s'est réunie en session spéciale le 9 septembre 1930. M. Turnbull, appuyé par M. Gagnon, proposa l'adresse en réponse au discours du